



Toulouse, le 18 février 2022

Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 5

Dossier suivi par :
Aude APPADOO
(Gestionnaire)
Tél. : 05 36 25 71 08
Mél : aude.appadoo@ac-toulouse.fr
Jordi LLORENS
(Chef de bureau)
Tél : 05 36 25 71 07

Circulaire académique d'organisation

Brevet de Technicien Supérieur

ELECTROTECHNIQUE

Session 2022

En application de la circulaire nationale du BTS Electrotechnique, émise le 17 janvier 2022 par l'académie de Poitiers.
Nombre de candidats inscrits dans l'académie de Toulouse : **210**

I - CALENDRIER

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES

Épreuves		Dates	Horaires	Lieux
E3	Mathématiques	Lundi 16 mai 2022	14h00 à 16h00 **	Voir page 3
E1	Culture générale et expression	Mardi 17 mai 2022	14h00 à 18h00 *	
E4	Conception - étude préliminaire	Jeudi 19 mai 2022	14h00 à 18h00 **	

* 2 heures de mise en loge

** Mise en loge pour toute la durée de l'épreuve

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif; à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Épreuves		dates	horaires	Lieux
E2	Langue vivante étrangère obligatoire : anglais	Du 19 au 21 avril 2022		(circulaire relative aux épreuves de langues vivantes communiquée ultérieurement)
EF1	Langue vivante étrangère facultative : espagnol			
EF1	Langue vivante étrangère facultative : langues autres qu'espagnol	Sera précisé ultérieurement		
E5.1	Analyse, diagnostic, maintenance	Du 31 mai au 1^{er} juin 2022	8h00 et 18h00	Voir page 5
E5.2	Conduite de projet/chantier	Le 2 juin 2022	8h00 et 18h00	Voir pages 5-6
E6.1	Conception - etude detaillee du projet	Du 20 au 29 juin 2022	8h00 et 18h00	Voir pages 6-9
E6.2	Realisation, mise en service d'un projet			

NB : Les épreuves E2, E3 et E5 concernent uniquement les candidats non soumis au CCF.

Correction des épreuves écrites *	Le 8 juin 2022 de 9h00 à 18h00	Lycée Déodat de Séverac – Toulouse
Remise des livrets scolaires	Le 8 juin 2022	Lycée Déodat de Séverac – Toulouse
Jury de délibération	Le 5 juillet 2022 à 09h30	Lycée Déodat de Séverac – Toulouse
Publication des résultats	Le 5 juillet 2022 à partir de 18h00	sur le site http://www.ac-toulouse.fr

* Correction non dématérialisée

II - DOSSIERS SUPPORTS D'EPREUVES

Epreuve ponctuelle : E5.2 – Conduite de projet/chantier

■ Dépôt des dossiers au format numérique par les **candidats individuels** dans les centres d'examen **le 25 mai 2022 avant midi**.

Epreuve ponctuelle : E61 – Conception - étude détaillée du projet

E62 – Réalisation, mise en service d'un projet

■ Dépôt des dossiers au format numérique par **tous candidats** sur le centre d'épreuves **le 10 juin 2022 avant midi**.

Chaque établissement déposera ces dossiers sur la plate-forme Tribu (réfèrent plate-forme : Jérôme BIASIO). Le nom du fichier commencera par le nom et prénom de l'élève, suivi de l'intitulé de l'épreuve et du nom de l'établissement d'origine. Exemple : Dupont Benoit E5 Déodat.

III - ORGANISATION DES EPREUVES

III-A – ÉPREUVES ECRITES :

CENTRES D'ÉPREUVES	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Pyrene – site I. Cros 2 avenue de l'ariège 09103 PAMIERs 21 candidats	♦ Lycée Pyrene (21)
Lycée Jean Jaurès Avenue Jean Jaurès 12400 SAINT-AFFRIQUE 15 candidats	♦ Lycée Jean Jaurès – Saint-Affrique (15)
Lycée Charles Carnus Avenue de St Pierre 12000 RODEZ 16 candidats	♦ Lycée Charles Carnus – Rodez (14) +GRETA MP Nord Rodez (1) +indiv. 012 (1)
Lycée Déodat de Séverac 26 bd Déodat de Séverac 31076 TOULOUSE cedex 3 33 candidats	♦ Lycée Déodat de Severac – Toulouse (33)
CFA Bâtiment Pierre-Paul Riquet 3 Imp. Georges Dazet 31100 Toulouse 59 candidats	♦ Lycée Saint-Joseph – Toulouse (7) ♦ GRETA Déodat – Toulouse (19) ♦ CFA BTP Pierre Paul Riquet – Toulouse (7) ♦ CFA de l'industrie – Beauzelle (26)
Lycée ORT Maurice Grynfolgel 14 rue Etienne Collongues 31770 COLOMIERS 10 candidats	♦ Lycée ORT Maurice Grynfolgel – Colomiers (10)
Lycée Gaston Monnerville Rue George Sand BP 283 46005 CAHORS 13 candidats	♦ Lycée Gaston Monnerville – Cahors (13)
Lycée Jean Dupuy 1 rue Aristide Berges BP 1626 65016 TARBES Cedex 17 candidats	♦ Lycée Jean Dupuy – Tarbes (17)

Lycée Rascol 10 Rue de la République 81000 Albi 22 candidats	♦ Lycée Louis Rascol – Albi (21) +ens. dist 81 (1)
CF de la Salle 11 Bd Clemenceau 81100 CASTRES 4 candidats	♦ CF de La Salle – Castres (4)

TOTAL : 210 Candidats

IMPORTANT

CENTRES D'ECRITS

1) Surveillance : Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer la surveillance des épreuves, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins, par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissement d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

En vue de l'uniformisation des copies, les candidats utiliseront, pour toutes les épreuves, le modèle national de copie "EN" et le modèle de copie spécifique pour les épreuves à correction dématérialisée (copie CMEN-V2).

2) Les convocations des candidats seront établies par mes services. Les listes d'affichage, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'écrits à l'aide de l'application CYCLADES

3) La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2020.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves sera adressée avec les convocations.

III-B – ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

III-B-1 EPREUVES DE LANGUES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

► **Anglais et Espagnol** : Les épreuves se dérouleront **du 19 au 21 avril 2022**

► **Les épreuves de langues autres qu'anglais et espagnol** : leur organisation sera communiquée ultérieurement

(cf. instructions spécifiques communiquées sur le site de l'académie de Toulouse : <http://www.ac-toulouse.fr/fid30535/examens-post-bac.html>)

III-B-2 – ÉPREUVE E5.1 ANALYSE, DIAGNOSTIC, MAINTENANCE

20 candidats

Epreuve pratique de 4h.

Centres d'épreuves et dates des interrogations	Membres des jurys d'interrogation
Lycée St Joseph - Toulouse 7 candidats - 7 cdts lycée St Joseph Tlse Date : le 31 mai et le 1 ^{er} juin 2022	Personne Ressource : DERATHSAMHUSEN Julien - St Joseph Jury : - Laurent PEYRAL - Physique - Monnerville - Alain SAVY- STI – Déodat - Toulouse
CFA BTP Pierre Paul Riquet - Toulouse 7 candidats - 7 cdts CFA BTP Tlse Date : le 31 mai et le 1 ^{er} juin 2022	Personne Ressource : Thomas PEREL - CFA BTP Jury : - Laurence DELLAC – Lycée Déodat - Toulouse - Friedrich RIVES - STI - Pamiers
CFA De la Salle - Castres 6 candidats - 4 cdts De la Salle – Castres - 1 GRETA du Rouergue - 1 cdt indiv. 12 Date : le 31 mai et le 1 ^{er} juin 2022	Personne Ressource : Frédéric CARRIE - De la Salle Castres Jury : - David ULL – Physique - Albi - Yvon SOURDEIX - STI - CFA BTP Riquet

1 commission de validation des sujets se déroulera le 31 mars en visio de 9h à 12h.

III-B-3 – ÉPREUVE E5.2 – CONDUITE DE PROJET/CHANTIER

19 candidats

Epreuve orale 40min.

Le candidat présente une activité de conduite (organisation, planification, pilotage, suivi, réception) d'un projet/chantier de réalisation d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique appartenant à un ou plusieurs des six secteurs professionnels.

Cette présentation s'appuie sur un dossier élaboré par le candidat et transmis au centre d'examen huit jours avant la date de l'épreuve selon les modalités définies par le service des examens et concours de l'académie en charge de l'organisation des sessions de ce diplôme.

Cette activité de conduite a été réalisée par le candidat.

■ Dépôt des **sujets de l'épreuve E 5.2** auprès du DDF du centre d'examen **le 25 mai 2022.**

Centres d'épreuves et dates des interrogations	Membres des jurys d'interrogation
<p>Lycée St Joseph - Toulouse 7 candidats</p> <p>- 7 cdts lycée St Joseph Tlse</p> <p>Date : le 2 juin 2022</p>	<p>Personne Ressource : DERATHSAMHUSEN Julien - St Joseph</p> <p>Jury :</p> <p>- Gérard GAUDRY - Déodat - Frédéric DACQUET - CFAI</p>
<p>CFA BTP Pierre Paul Riquet - Toulouse 7 candidats</p> <p>- 7 cdts CFA BTP Tlse</p> <p>Date : le 2 juin 2022</p>	<p>Personne Ressource : Thomas PEREL - CFA BTP</p> <p>Jury :</p> <p>- Christophe SIKULA - Tarbes - Laurent SOUM - St Joseph</p>
<p>CFA De la Salle - Castres 5 candidats</p> <p>- 4 cdts De la Salle - Castres - 1 GRETA du Rouergue</p> <p>Date : le 2 juin 2022</p>	<p>Personne Ressource : Ludovic CIESLARCZYK - De la Salle Castres</p> <p>Jury :</p> <p>- Christian FITE - Pamiers - Walter LACROIX - St Affrique</p>

III-B-4 – ÉPREUVE E6.1 CONCEPTION - ETUDE DETAILLEE DU PROJET – Engagement étudiant
ÉPREUVE E6.2 REALISATION, MISE EN SERVICE D'UN PROJET

E6.1 : Epreuve orale de 40 mn : présentation de 20 mn et entretien de 20 mn

E6.2 : Epreuve orale de 40 mn : présentation de 20 mn et entretien de 20 mn

■ Dépôt des dossiers de tous les **candidats** sur le centre d'épreuves : **le 10 juin 2022 avant midi.**

Déroulé de l'épreuve : U61 matin et U62 après-midi

U61 : 208 candidats

U62 : 209 candidats

Centres d'épreuves et dates des interrogations	Membres des jurys d'interrogation
<p>Lycée Déodat de Séverac - Toulouse</p> <p>59 candidats</p> <p>- Lycée Déodat de Severac – Toulouse (33) - Lycée Saint-Joseph – Toulouse (7) - GRETA Déodat – Toulouse (19)</p> <p>Engagement étudiant : 7 cdt's Déodat</p> <p>Dates : du 27 au 29 juin 2022</p>	<p>Assistants techniques :</p> <p>- Alain SAVY- Déodat (27 juin) - Gérard GAUDRY – Déodat (28 et 29 juin) - Kader AYACHE - Greta Déodat - Laurent SOUM - St Joseph</p> <p>Jurys :</p> <p>J1 :</p> <p>- Véronique DECROUX - CFAI - Christophe FERRY - Albi</p> <p>J2 :</p> <p>- Philippe SOLAZ - Tarbes - Rim MIHOUB - ORT</p> <p>J3 :</p> <p>- Philippe CAILLET - Pamiers - Thomas PEREL - CFA Riquet</p> <p>J4 :</p> <p>- Pascal ESCAFIT - St Afrique - Franck LAURENT - Carnus</p> <p>J5 :</p> <p>- Florian BAUDIS - Cahors - Jean-Michel CAROL - De la Salle</p>
<p>Lycée ORT – Colomiers</p> <p>43 candidats</p> <p>- Lycée ORT Maurice Grynfogel – Colomiers (10) - CFA de l'industrie – Beauzelle (26) - CFA BTP Pierre Paul Riquet – Toulouse (7)</p> <p>Date : du 20 au 22 juin 2022</p>	<p>Assistants techniques :</p> <p>- Guillaume JONES - ORT - Véronique DECROUX - CFAI - Yvon SOURDEIX - CFA Riquet</p> <p>Jurys :</p> <p>J1 :</p> <p>-DERATHSAMHUSEN Julien - St Joseph -Philippe KALINOWSKI - Déodat</p> <p>J2 :</p> <p>- Pierre DUPELEY - Greta Déodat - Jean-Paul BESSON - Albi</p> <p>J3 :</p> <p>- Frédéric PORTERES - Tarbes - Olivier LADOUX - St Afrique</p>
<p>Lycée Jean Jaurès – St Afrique</p> <p>15 candidats</p> <p>Dates : Du 20 au 22 juin 2022</p>	<p>Assistant technique :</p> <p>- Lionel COSTELCADE - St Afrique</p> <p>Jurys :</p> <p>J1 :</p> <p>-Friedrich RIVES - Pamiers -Jean-François ALLANIC - Greta Déodat</p>
<p>Lycée Charles Carnus – Rodez</p> <p>15 candidats</p> <p>- Lycée Carnus (14) - GRETA MP Nord Rodez (1)</p> <p>Dates : Du 20 au 22 juin 2022</p>	<p>Assistant technique :</p> <p>- Franck LAURENT – Carnus - Alexis DELANNOY - Carnus</p> <p>Jurys :</p> <p>J1 :</p> <p>-Gilles ROUALDES - Cahors -Frédéric CARRIER - De la Salle</p>

Centres d'épreuves et dates des interrogations	Membres des jurys d'interrogation
<p>Lycée Pyrene - Pamiers</p> <p>21 candidats</p> <p>Date : les 23 au 24 juin 2022</p>	<p>Assistant technique : - Friedrich RIVES Pamiers</p> <p>Jurys : J1 : - Laurent SOUM - St Joseph - Christophe SIKULA - Tarbes J2 : - Gérard GAUDRY - Déodat - Alexis DELANNOY - Carnus</p>
<p>Lycée Jean Dupuy– Tarbes</p> <p>17 candidats</p> <p>Engagement étudiant : 2cdts Dupuy</p> <p>Dates : les 23 au 24 juin 2022</p>	<p>Assistant technique : - Philippe SOLAZ – Tarbes - Frédéric PORTERES - Tarbes</p> <p>Jurys : J1 : - Raphael GUTIERREZ - GRETA Déodat (23 juin) - Sylvain LURDOS – GRETA Déodat (24 juin) - Frédéric DACQUET - CFAI J2 : - Christian FITE Pamiers - Thomas PEREL - CFA BTP Riquet</p>
<p>Lycée G. Monnerville – Cahors</p> <p>13 candidats</p> <p>Date : Du 20 au 22 juin 2022</p>	<p>Assistants techniques : - Florian BAUDIS - Cahors</p> <p>Jury: -Refka HOR - Albi -Philippe PEYRE - Déodat</p>
<p>CF de la Salle– Castres</p> <p>4 candidats</p> <p>Date : Le 23 juin 2022</p>	<p>Assistant technique : Frédéric CARRIER - Castres</p> <p>Jury : - Alan SAVY - Déodat - Rim MIHOUB - ORT</p>
<p>Lycée Louis Rascol – Albi</p> <p>21 candidats</p> <p>Engagement étudiant : 1cdt Rascol</p> <p>Dates : les 23 au 24 juin 2022</p>	<p>Assistant technique : - Jean-Paul BESSON – Albi - Christophe FERRY - Albi</p> <p>Jurys : J1 : -Arnaud RENARD - ORT -Gilles ROUALDES - cahors J2 : - Véronique DECROUX - CFAI - Lionel COSTELCADE - St Affrique</p>

Epreuve facultative « engagement étudiant »

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe II) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote. **Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6.1**

Pour les épreuves E5 et E6, une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre afin que les candidats concernés en prennent connaissance.

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la Direction des Examens au cours de la semaine suivant les évaluations. Une circulaire spécifique précisant les modalités de ces opérations, vous a déjà été adressée.

Convocation des professionnels

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves orales professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe de cette circulaire.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAG'IN, à partir du tableau figurant en annexe. Ce document doit être retourné au bureau DEC5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAG'IN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

NB : afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

IV - CORRECTION DES COPIES

ANONYMAT ET ENVOI DES COPIES A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES

Modalités d'anonymat des copies

Les convocations des membres des jurys de correction seront établies par mes services.

Le centre de correction reçoit les copies anonymées (étiquettes collées dans la partie prévue à cet effet) et non massicotées des centres d'écrits, et procède à la préparation des corrections.

Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, à l'issue de chaque épreuve écrite.

Les copies anonymées et non massicotées, classées par ordre alphabétique (y compris celles des candidats absents) et **PAR OPTION**, seront accompagnées : des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement. **Le reliquat des sujets et des**

étiquettes anonymat non utilisé sera inclus à l'envoi. Les centres d'épreuves trouveront jointe une fiche technique précisant ces procédures.

➔ Chaque établissement centre d'écrits adressera au centre de corrections les copies SOUS DOUBLE ENVELOPPE **par envoi urgent, DÈS LA FIN DE CHAQUE ÉPREUVE ÉCRITE.**

Compte tenu du grand nombre de copies à traiter pour le centre de correction, il est demandé un soin particulier aux centres d'examen, dans le collage des étiquettes, l'agraillage des annexes, si il y en a, et que les pages soient bien rangées pour chaque candidat.

Toutes les copies doivent être parvenues au centre de corrections le **25 mai 2022** dernier délai

① L'enveloppe intérieure portera la mention suivante : CENTRE : BTS : EPREUVE : DATE : NOMBRE DE COPIES :	② L'enveloppe extérieure portera l'adresse suivante: Lycée Déodat de Séverac Secrétariat EXAMENS BTS 26 bd Déodat de Séverac 31076 Toulouse cedex 3
---	---

Toutes épreuves SAUF épreuves concernées par la correction dématérialisée (cf. infra)

NB : Les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton séparée par BTS.

Une procédure spécifique aux épreuves « culture générale et expression » et « mathématiques » fera l'objet d'une circulaire distincte.

ATTENTION : Les copies ANONYMES des épreuves de langues rares (autres qu'anglais et espagnol) seront transmises sous pli urgent au Bureau DEC 5 du Rectorat pour correction.

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- **Champ 1 :** Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2 :** **Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique/Travaux publics)
- **Champ 3:** Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Attention, seules les copies SANTORIN fournies en vue de la session 2022, peuvent être utilisées. Les éventuels reliquats de copies antérieures (modèles « CMEN » et « CMEN V2 ») ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves des champs susmentionnés, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur rectorat.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans les délais prévus par chaque académie pilote (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage - hors Toulouse et agglomération toulousaine - aura lieu le **lundi 23 mai 2022**. Les centres de l'**agglomération toulousaine achemineront les copies des épreuves à correction dématérialisée au centre de numérisation (rectorat de Toulouse), selon les consignes qui seront transmises ultérieurement.**

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes et documents destinés aux centres, surveillants et candidats seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves (cf. circulaire académique relative aux corrections dématérialisées)

Centre de correction : Lycée Déodat de Séverac – Toulouse

Épreuves	Dates des corrections	Commissions
E1 Culture Générale et expression <i>205 copies</i>	Correction dématérialisée Du 1^{er} au 15 juin 2022	-Correction dématérialisée Journées banalisées à définir et correcteurs désignés ultérieurement
E3 Mathématiques <i>21 copies</i>	Correction dématérialisée Du 1^{er} au 15 juin 2022	-Correction dématérialisée Journées banalisées à définir et correcteurs désignés ultérieurement

<p>E4 Conception - étude préliminaire</p> <p>209 copies</p>	<p>8 juin 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carole LABARRERE – Déodat - Philippe PEYRE - STI Déodat - Sylvain LURDOS - Physique GRETA Déodat - Philippe KALINOWSKI - STI GRETA Déodat - Julien DERATHSAMHUSEN – STI - St Joseph - Véronique DECROUX – Physique - CFAI - Frédéric DACQUET - STI CFAI - Thomas PEREL - Physique - CFA Riquet - Yvon SOURDEIX - STI CFA Riquet - Jean-Marc MALGOUYRES – Physique - ORT - Rim MIHOUB – STI - ORT - Jean-Marc BERLOU – Physique - Rascol - Refka HOR – STI - Rascol - Frédéric CARRIER – Physique - De la Salle - Castres - Jean-Michel CAROL – STI - De la Salle - castres - Jérôme BAREILLES - Physique - Cahors - Florian BAUDIS - STI Cahors - Simon CORMARY - Physique Pamiers - Friedrich RIVES - STI Pamiers - Patrick HENRY - Physique Carnus - Rodez - Alexis DELANNOY - STI Carnus - Rodez - Jean-Michel ORTET – Physique - St Afrique - Walter LACROIX – STI - St affrique - Stephan DERAMOND - Physique Tarbes - Frédéric PORTERES - STI Tarbes
---	--------------------	--

Les enseignants de génie électrique, correcteurs de l'épreuve E4, sont chargés d'apporter les livrets scolaires.

V - NOTATION DES EPREUVES - SAISIE DES NOTES

1° Correction des copies

Les annotations doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée ; elles doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

2° Interrogations orales

Les grilles d'évaluation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur, les appréciations sur la prestation et les compétences du candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit.

Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur.

Les interrogateurs doivent conserver tous les documents, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

3° Saisie des notes

Le centre d'examen veillera à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau internet, afin d'effectuer la saisie des notes.

Pour éviter toute erreur de transcription des notes, d'application des coefficients et de totalisation, il sera demandé aux correcteurs d'attribuer leurs notes (*en points entiers ou en demi-points*) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des Examens.

4° ABSENCE D'UN CANDIDAT A UNE EPREUVE

En cas d'absence non justifiée à une épreuve ou à une sous-épreuve, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention "**absent**" figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat.

En cas de force majeure, le candidat devra établir la preuve de l'empêchement et le service des examens en appréciera le bien fondé. Dans ce cas, la note zéro sera attribuée à l'épreuve ou à la sous-épreuve à laquelle le candidat ne se sera pas présenté, et la moyenne sera calculée en intégrant cette note.

5° NON-CONFORMITE D'UN DOSSIER SUPPORT D'EPREUVE

(Arrêté du 22 juillet 2008, applicable depuis la session 2009)

Les centres d'examen sont chargés de réceptionner les dossiers et de contrôler leur conformité **au moins 15 jours avant le début des épreuves**, selon des modalités laissées à leur initiative. Un modèle de fiche de contrôle est proposé en page 15.

La constatation de non-conformité du dossier concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « **NV** » (non valide) à l'épreuve correspondante :

- absence de dépôt de dossier
- dépôt hors délai
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire.

La non-conformité du dossier interdit au candidat, même présent, de subir l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La mention « **NV** » (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

⇒ A l'issue du contrôle de conformité, la liste des candidats dont le dossier aura été déclaré non conforme sera retournée au bureau DEC 5 du rectorat, **accompagnée de la fiche ayant servi au contrôle, uniquement pour les dossiers présentant une anomalie autre que l'absence de dépôt.**

La note « NV » devra figurer sur les bordereaux de notation. Cette note sera enregistrée sur LOTANET par le professeur responsable de la saisie des notes à l'issue des interrogations de l'épreuve concernée et en même temps que les autres notes.

VI - LANGUES

CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE E2 : LANGUE VIVANTE ETRANGERE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes constituée de deux parties :

1^{ère} partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ;

2^{nde} partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats.

19 candidats <u>ANGLAIS</u>	Lieu / Date/ Horaire
<ul style="list-style-type: none">- 1 individuel 12- 1 Greta du Rouergue- 7 Lgt Saint Joseph la Salle- 7 CFA Pierre-Paul Riquet- 4 lycée de la Salle – Castres- 1 individuel 81	Entre le mardi 19 et le jeudi 21 avril 2022 Dans un centre d'épreuves de l'agglomération toulousaine

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

2 candidats <u>ESPAGNOL</u>	Lieu / Date/ Horaire
- 2 CFA indus Midi-Pyrénées	Entre le mardi 19 et le jeudi 21 avril 2022 Dans un centre d'épreuves de l'agglomération toulousaine

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE RARE

Nombre de candidats	Langue	Lieu / Date/ Horaire
2 candidats - 1 CFA Pierre-Paul Riquet - 1 lycée Dupuy – Tarbes	ITALIEN ARABE	Sera précisé ultérieurement

VII – CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE ET CERTIFICATION PIX

L'épreuve de certification en langue anglaise a été reportée à la session 2023.

Certification des compétences numériques

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

VIII - DELIBERATION

Le 5 juillet 2022 à 09h30 au lycée Déodat de Séverac

Président : M. Landry BOURGUIGNON, IA-IPR

Membres du jury	Établissements
Christophe FERRY	Louis Rascol - Albi
Gilles ROUALDES	Gaston Monnerville - Cahors
Friedrich RIVES	Pyrène -Pamiers
Franck LAURENT	Charles Carnus - Rodez
Pascal ESCAFIT	Jean Jaures - St Affrique
Philippe SOLAZ	Jean Dupuy - Tarbes
Philippe KALINOWSKI	Déodat de Séverac – Toulouse
Arnaud RENARD	ORT – Colomiers
Véronique DECROUX	CFAI – Beauzelle
Enseignant de Lettres	A désigner par la DEC en fonction des corrections dématérialisées
Enseignant de Mathématiques	A désigner par la DEC en fonction des corrections dématérialisées
Enseignant d'Anglais	A désigner par la DEC
Professionnels (12)	A désigner par les établissements

IX- RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront consultables par les candidats sur leur espace cyclades dans les jours suivant la publication des résultats. Ils ne feront ainsi plus l'objet d'un envoi par courrier.

□ Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais par les candidats directement sur leur compte Cyclades ou signalé au service des examens s'agissant des informations ne pouvant plus être modifiées après saisie : date de naissance, lieu de naissance, nom et prénom.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements début octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

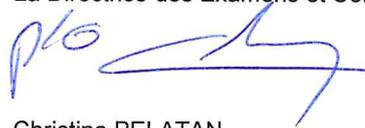
Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

X - ARCHIVAGE DES DOCUMENTS D'EXAMEN

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectorales du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours,



Christine PELATAN

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Modèle contrôle de conformité
Annexe II	Modèle attestation de stage
Annexe III	Modèle certificat de travail
Annexe IV	Modèle lettre d'invitation de professionnels + tableau

ANNEXE I
BTS ELECTROTECHNIQUE

Session 2022

Épreuve :

Contrôle de conformité

Nom : Prénom :

N° inscription :

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, et après vérification de votre dossier par la commission de contrôle, votre candidature ne peut être retenue pour les motifs ci-dessous :

- Absence de dossier à la date limite fixée par les autorités académiques
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet
- Absence d'attestation de stage ou contrat de travail

En conséquence, le jury n'étant pas en situation d'évaluer les compétences requises, vous ne pourrez pas être interrogé(e) à l'épreuve. Vous obtiendrez la mention non valide (NV). Vous ne pourrez donc pas obtenir le diplôme à cette session.

Date du contrôle :

Visa :

ANNEXE II

Logo de L'ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale :

Adresse :

.....

☎

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : Prénom : Sexe : F M Né(e) le : ___ / ___ / _____

Adresse :

.....

☎ mél :

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

.....

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

.....

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du Au

Représentant une **durée totale** de (Nbre de mois / Nbre de semaines) (rayer la mention inutile)

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT A LE.....

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Certificat de travail BTS Electrotechnique

Je soussigné(e) agissant en qualité de

certifie que M

né(e) le

à.....

est employé(e) dans notre société : (cocher la case correspondante)

sous contrat de qualification

sous contrat d'apprentissage

depuis le, et ce pour une période de deux ans, à échéance du

Certifié exact

Le..... A.....

Signature du Directeur
Cachet de l'entreprise (1)

(1) Cachet obligatoire

M

A , le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **Brevet de Technicien Supérieur** qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

Spécialité : ELECTROTECHNIQUE

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante :

qui se tiendra le :

au :

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

-

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse, avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAG'IN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique « examens et concours », sous-rubrique « indemnisation des jurys et remboursement des frais de déplacement ».

S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la division des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.

